



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX
(Deux-Sèvres)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 décembre 2018 20h00

Présents : MM. A. LIAIGRE M. JAROS M.T. CHAUVINEAU J. GUICHETEAU P. BAUDOUIN P. PELLOQUIN T. MACOIN C. DENIS D. QUERTAIN
Absente excusée : T.M. MORALES (a donné pouvoir de vote à M. JAROS)
Secrétaire de séance : D. QUERTAIN

A. LIAIGRE		T.M. MORALES	Absente excusée A donné pouvoir de vote à M. JAROS
M. JAROS		D. QUERTAIN	
J. GUICHETEAU		C. DENIS	
M.T. CHAUVINEAU		P. PELLOQUIN	
T. MACOIN		P. BAUDOUIN	

[DCM-53-18122018](#)

FINANCES LOCALES/DIVERS

Salle du Foyer Communal - Tarifs 2019

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'arrêter les tarifs de location 2019 de la Salle du Foyer Communal :

	2019	
	Habitants de la commune	Habitants hors commune
Vins d'honneur	50,00€	150,00€
Accueil des associations (la journée)	Gratuité pour les associations locales (siège enregistré sur la commune)	150,00€
Repas de famille, anniversaires, communions, baptêmes mariages (2 jours)	100,00€	350,00€
Journée en semaine (du lundi au vendredi) - Journée supplémentaire	30,00€	100,00€
Frais d'électricité (forfait journalier) (du 1 ^{er} novembre au 30 avril inclus)	25,00€	25,00€
Location de vaisselle	20,00€	20,00€

A l'appui de chaque dossier de location, une caution d'une valeur de 800,00€ sera exigée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'arrêter les tarifs de location 2019, tel qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-54-18122018

FINANCES LOCALES/DIVERS

Location de matériel - Tarifs 2019

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'arrêter les tarifs de location 2019 de prêt de matériel :

	2019
Remorque « déchets verts »	20,00€ <i>le forfait dépôt-retrait</i>
Tivoli (12x5m) Caution : 500,00€	80,00€ <i>particuliers de la commune (jusqu'à 2 jours maximum)</i>
	40,00€ <i>par tranche de 24 heures supplémentaires</i>
	<i>Associations locales</i> Gratuité pour une première location annuelle
	80,00€ le forfait week-end pour les locations annuelles suivantes
	Gratuité <i>communes environnantes</i>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'arrêter les tarifs de location 2019, tel qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

DCM-55-18122018

FINANCES LOCALES/DIVERS

Produits de photocopies - Tarifs 2019

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'arrêter les tarifs de produits de photocopies 2019 :

Produits de photocopies	2019	
	Particuliers	Associations
Format A4 (Noir et Blanc)		
Copie Recto	0,10€	Gratuité
Copie Recto/Verso	0,20€	Gratuité
Format A4 (Couleur)		
Copie Recto	0,20€	0,10€
Copie Recto/Verso	0,40€	
Format A3 (Noir et Blanc)		
Copie Recto	0,20€	Gratuité
Copie Recto/Verso	0,40€	Gratuité
Format A3 (Couleur)		
Copie Recto	0,30€	0,20€
Copie Recto/Verso	0,60€	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'arrêter les tarifs de produits de photocopies 2019, tel qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

[DCM-56-18122018](#)

FINANCES LOCALES/DIVERS

Concessions et actes funéraires - Tarifs 2019

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'arrêter les tarifs cimetière 2019 :

TYPE CONCESSION	CONCESSIONS 30 ANS	CONCESSIONS 50 ANS
Tombe (inhumation)	30.00€/le m ²	45.00€/le m ²
Cavurne (dépôt d'urne)	Première concession 395.00€ Renouvellement : 60.00€	Première concession 425.00€ Renouvellement : 90.00€
Jardin du Souvenir (dispersion des cendres)	Forfait de 35.00€ par dispersion	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'arrêter les tarifs cimetière 2019, tel qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-57-18122018

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE/AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES

Vente de coupes de bois 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre d'une gestion ordinaire de son patrimoine, des opérations d'entretien et d'abattage de bois ont été effectuées dans le marais.

Ces travaux de coupe de bois ont été réalisés par les agents des services techniques lors de différentes interventions effectuées au cours de l'hiver 2017-2018.

Il est donc possible de céder sur place ce bois, composé de trois essences : frêne, peuplier et fruitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire :

-décide du principe de cession de bois (frêne, peuplier et fruitiers) aux habitants de la commune.

-fixe à 35,00€ le stère de bois de frêne et fruitiers pris sur place.

-fixe à 10,00€ le stère de peuplier pris sur place.

-fixe à 10,00€ le forfait de transport entre le site de récupération du bois et le domicile des habitants concernés. Le transport est effectué par l'utilisation du matériel communal conduit par un agent.

-mandate M. JAROS Michel pour suivre ce chantier.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-58-18122018

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE/AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES

Vente d'un lot de peupliers

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la vente d'un lot de peupliers, situé dans le marais.

Il précise que l'EARL DUBOIS Yohan, basée au 14 Rue du Port de Cheusse, sur la commune d'Arçais (Deux-Sèvres) offre la somme de 80,00€ pour un lot comprenant 8 m³ de bois.

Considérant l'offre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- charge M. le Maire de procéder à la vente auprès de ladite société.**

La somme correspondante sera imputée au compte 7023 - menus produits forestiers- de l'exercice budgétaire 2018.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-59-18122018

DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES/ENSEIGNEMENT/AUTRES

Création du RPI Saint-Georges-de-Rex - Saint-Hilaire la Palud

Pour donner suite à la délibération du 11 octobre dernier, des contacts ont été pris avec le directeur d'académie. Celui-ci demande que les communes trouvent un accord pour un RPI concentré. En effet aucune des deux délibérations ne le précisait. Les enfants de St Georges de Rex seraient donc scolarisés sur St Hilaire la Palud.

Après contact avec Mme BREMAUD, Maire de Saint-Hilaire la Palud, il a été décidé qu'il serait demandé à chaque conseil municipal d'annuler sa délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de rapporter la délibération n°DCM-42-11102018 du 15 octobre 2018 concernant la création du RPI St Georges de Rex-St Hilaire la Palud.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-60-18122018

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES/AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES Association « Le Marais en Marche » - Engagement communal 2019

Lors d'une réunion organisée à Saint-Hilaire la Palud le 17 octobre 2018, l'Association "Le Marais en Marche" par l'intermédiaire de son président Jacques RAMEZI, a présenté le projet d'une manifestation Marais en Marche 2019, baptisé sous l'appellation "Marais Vintage Festival".

A l'issue de cette réunion, il a été convenu que l'engagement des communes soit traduit par une délibération prise en séance de conseil municipal.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de cette réunion du 17 octobre 2018 reçu par courriel le 30/10/2018.

Le paragraphe consacré à l'engagement de la commune est lu avec attention. Au-delà de l'engagement de principe des communes, l'association exprime les souhaits et besoins suivants :

****Mise à disposition de matériels (tables, chaises, tivoli, barrières)**

****Mise à disposition d'équipements (réservation de salle des fêtes)**

****Mise à disposition d'agents communaux pour le transport, montage et démontage du matériel sur la commune d'accueil de la manifestation.**

****Accueil des participants sur chaque commune pour le point restauration**

****Gestion de la sécurité et du guidage des randonneurs sur chaque commune**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur les deux points suivants :

***Pour ou contre l'engagement et le partenariat de la Commune dans le cadre de la manifestation "Marais Vintage Festival" organisée par le Marais en Marche en 2019 ?**

***Dans la situation d'un engagement de la commune en faveur de cette manifestation, suivant quel niveau de participation la commune s'engage-t-elle ?**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

****VALIDE l'engagement de principe de la Commune en faveur de la manifestation "Marais Vintage Festival" en 2019.**

****DECIDE d'intervenir en faveur de l'association Le Marais en Marche pour les prestations suivantes :**

Matériel : les besoins exprimés sur le formulaire en date du 04/04/18 (sans transport)

Ressources humaines : pas de mise à contribution particulière des agents communaux. Des élus assureront une présence pour le montage et le démontage du matériel nécessitant un contrôle.

Equipements : location effective de la salle des fêtes lors du week-end de la manifestation.

Occupation du domaine public : utilisation suivant demande préalable

Publicité extérieure : prise en considération de la réglementation en vigueur concernant l'affichage de la manifestation.

Ces différentes prestations s'inscriront :

-> dans un souci de fonctionnement équivalent dans les relations entre la Commune et l'ensemble des associations locales.

-> en cohérence avec les modalités d'organisation des services municipaux offerts et garantis ordinairement sur le territoire communal.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-61-18122018

FONCTION PUBLIQUE/PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT/AUTRES

Mise à disposition de Mme CHAUVET Martine auprès du Centre socio-culturel du Pays Mauzéen.

Le Conseil Municipal approuve la présente mise à disposition suivant conventions jointes :

❖ **Madame Martine CHAUVET, A.T.S.E.M.**

Avec mise à disposition pour une durée de 8 mois auprès du Centre Socio-culturel du Pays Mauzéen à compter du 1^{er} décembre 2018 pour une durée de 37h00.

❖ **Madame Martine CHAUVET, ADJOINT TECHNIQUE**

Avec mise à disposition pour une durée de 8 mois auprès du Centre Socio-culturel du Pays Mauzéen à compter du 1^{er} décembre 2018 pour une durée de 81h45mn.

Il charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette question, notamment les conventions de mise à disposition signées conjointement avec Madame la Présidente du Centre Socio-culturel du Pays Mauzéen.

Un arrêté individuel de mise à disposition sera également pris pour cet agent territorial.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-62-18122018

DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES/AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE/AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES

Mise à disposition d'équipement sportif (stade de football) auprès de l'association « Dogs Fun Activities»

M. le Maire fait part à l'Assemblée du projet de l'association « Dogs Fun Activities » sollicitant l'utilisation du stade de football de la commune pour l'organisation hebdomadaire de séances d'entraînement d'agility.

Afin de pouvoir mener cette action, il est nécessaire de mettre en œuvre une convention de mise à disposition de l'équipement au profit de l'association concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve la convention de mise à disposition du stade de football ci-jointe au profit de l'association « Dogs Fun Activities ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association concernée.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Séance levée à 23h15

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	DCM-53-18122018	Finances locales	Salle du Foyer Communal – Tarifs 2019	
2	DCM-54-18122018	Finances locales	Location de matériel – Tarifs 2019	
3	DCM-55-18122018	Finances locales	Produits de photocopies – Tarifs 2019	
4	DCM-56-18122018	Finances locales	Concessions et actes funéraires – Tarifs 2019	
5	DCM-57-18122018	Autres domaines de compétences	Vente de coupes de bois 2018	
6	DCM-58-18122018	Autres domaines de compétences	Vente d'un lot de peupliers	
7	DCM-59-18122018	Domaines de compétences par thème	Création du RPI Saint-Georges-de-Rex – Saint-Hilaire la Palud	
8	DCM-60-18122018	Autres domaines de compétences	Association « Le Marais en Marche » - Engagement communal 2019	
9	DCM-61-18122018	Fonction publique	Mise à disposition de Mme CHAUVET Martine auprès du Centre socio-culturel du Pays Mauzéen.	
10	DCM-62-18122018	Domaines de compétences par thème	Mise à disposition d'équipement sportif (stade de football) auprès de l'association « Dogs Fun Activities»	

Suivi de dossiers en cours pour information et approbation

****Vœux 2019**

Les vœux de la Municipalité seront présentés à la population le vendredi 11 janvier 2019 à 19h00 à la salle des fêtes. Ils seront précédés la veille, jeudi 10 janvier 2019, par ceux offerts aux agents communaux.

****Analyse financière du budget communal - Projet de présentation**

M. DESGACHES, Trésorier en charge de la collectivité, a réalisé une analyse financière du budget communal sur les 4-5 dernières années.

Une séance de présentation sera prochainement programmée courant Février 2019 pour tous les élus. Cet outil permettra de préparer les orientations budgétaires 2019, en particulier en matière d'investissements à venir.

****Lutte contre les frelons asiatiques : prises en charge**

Face à la recrudescence de la présence de nids de frelons asiatiques, en particulier en milieu urbain, les élus ont entamé une réflexion sur une éventuelle prise en charge des frais liés à la destruction des nids supportés intégralement par le propriétaire du fond où se situe le nid.

Les destructions par tir effectuées par l'ACCA seront privilégiées en rase campagne.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 15 janvier 2019 à 20h00